



Association française problème donation au Maroc

Par seve0909

Bonjour à tous.

Je suis président d'une Association à but non lucratif.

Mon association aide les gens en difficulté.

L'année dernière j'ai ouvert une cagnotte sur leetchi pour pouvoir faire venir une petite fille du Maroc qui avait brûlé sur tout le corps dans un incendie.

Elle n'avait plus de paupières et dormait donc les yeux ouverts et ses mains étaient devenues des moignons.

J'ai donc pu payer grâce à la cagnotte son séjour en France avec sa maman ainsi que les coûts d'opération et de rééducation.

Tous leurs frais étaient pris en charge par mon association. Après quelques mois en France et après avoir bénéficié d'une reconstruction la petite fille a pu rentrer chez elle au Maroc.

Elle reviendra ultérieurement pour la suite des opérations (la cagnotte n'est pas encore épuisée).

Dernièrement j'ai fait la rencontre d'une autre petite fille au Maroc. C'est une dame que nous appellerons Sana qui m'a présenté Myriam 10 ans qui souffre d'une malformation cardiaque.

J'ai donc ouvert à nouveau une cagnotte et récolté des fonds pour elle.

Malheureusement, lors des consultations chez un cardiologue au Maroc, le choc fut rude lorsqu'on nous annonce que Myriam est condamnée. Son cas a été pris trop tard.

J'ai pu collecter via leetchi 5200 euros.

Cet argent servira donc à améliorer son quotidien en lui permettant d'acheter un traitement très coûteux qui la soulage.

Sana qui m'a présenté ce cas fait le lien entre la famille de la fillette et moi.

Toutefois, le dialogue entre nous 2 se rompt au bout de quelques mois.

Pour ma part il est vrai que j'ai mis un peu de temps à traiter le dossier car le médicament est très difficile à obtenir en France car il demande une prescription hospitalière et surtout une ordonnance européenne ce dont on ne possède pas.

Les demandes de Sana deviennent de plus en plus insistantes et le dialogue se rompt entre nous 2 face à cela je décide donc de la bloquer partout pour qu'elle me laisse tranquille.

Il est bien sûr pour moi hors de question d'abandonner le cas de la fillette mais j'ai des problèmes de santé et je cherche la meilleure solution pour obtenir ce traitement.

Il était pour moi hors de question comme il me dit suggéré d'envoyer l'argent directement à la famille car je sais trop bien que les détournements sont fréquents dans ce pays.

Le 12 mai je demande à un ami de prendre contact avec Sana pour lui dire qu'elle gère le dossier et qu'elle va s'occuper d'envoyer le médicament.

Pour le moment nous enverrons 2 mois de traitement car l'avenir était incertain.

Suite à cette conversation Sana se braque et commence les menaces.

La conversation est à nouveau rompue.

Je décide donc finalement de clore le dossier et d'envoyer l'intégralité de la cagnotte (déduction des frais faites) sur le compte de la maman soit 4600 euros (50000dhs)...Le virement prendra quelques jours.

2 jours plus tard Sana publie sur de nombreux groupes Facebook que je suis un voleur, que je me sers des enfants pour détourner des fonds et dit que les parents de la petite vont porter plainte contre moi.

Elle continue malgré le fait de recevoir le justificatif de virement.

Quelques jours plus tard le virement est bien reçu mais elle continue sa diffamation.

Elle se permet même d'appeler une personne qui s'occupait avec moi de la petite brûlée. Et je suppose qu'elle a même contacté ses parents (pour l'heure je n'ai pas possibilité de le vérifier).

A ce jour je veux que tout cela cesse! Elle a reçu l'argent intégral de la cagnotte mais elle continue et son comportement est préjudiciable pour mon Association.

J'aimerais savoir si juridiquement je peux mettre un terme à tout cela?

Je trouve vraiment inadmissible d'en arriver là! Et j'aimerais sincèrement me retourner contre eux (sur tout contre Sana)

Et j'aimerais que la cagnotte que j'ai